



**COMMUNE de MANZIAT (Ain)**

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2018 20H00**

**Date de la convocation :** 22 novembre 2018

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** ARNAL Stéphane, DURUPT Nadège,

**Pouvoirs :** /

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** COULON Arnaud.

☒ **Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec quatorze voix pour et quatre abstentions de personnes absentes lors de la séance du 24 octobre 2018

M. le maire remercie tous les élus qui se sont rendus disponibles pour la cérémonie du 11 novembre, ainsi que l'ensemble des participants à cette commémoration du centenaire de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Les Manziatis étaient nombreux, ils peuvent en être fiers.

Merci également aux élus qui ont installé et désinstallé la salle des fêtes pour le spectacle des Vendanges de l'Humour.

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour adressé au conseil : la désignation des délégués du syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

**1) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL**

M. le maire rappelle au conseil qu'une déclaration a été faite auprès de l'assureur de la commune concernant le sinistre du plafond de la salle des fêtes. Le rapport de l'expert a été finalisé, et les responsabilités des différents intervenants ont été définies.

Les travaux vont pouvoir débuter, toutefois cette somme n'avait pas été prévue au budget prévisionnel de la commune adopté en mars dernier par le conseil municipal. Il convient donc de faire une décision modificative à ce budget qui portera sur le montant des travaux en dépenses, et en recettes le montant versé à la commune par les différents assureurs. A noter que la commune devrait percevoir dans les prochains jours 75% de la somme globale versée par l'assureur de l'entreprise. Pour les 25 % restants, le cabinet Chambaud, responsable à hauteur de 15%, et le bureau de contrôle Socotec, responsable à hauteur de 10% ont été contacté chacun pour leur part de responsabilité.

La décision modificative se fera en section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES TTC			RECETTES TTC		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
615221	Bâtiments publics	129 347.46 €	7788	Produits exceptionnels divers	134 470.56 €
6135	Locations mobilières	5 123.10 €			
TOTAL TTC		134 470.56 €	TOTAL TTC		134 470.56 €

M. le maire demande au conseil municipal de valider la décision modificative ci-dessus présentée.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2018

Considérant qu'il y a lieu suite au sinistre de la salle des fêtes de modifier les crédits budgétaires votés initialement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget principal de la commune ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES TTC			RECETTES TTC		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
615221	Bâtiments publics	129 347.46 €	7788	Produits exceptionnels divers	134 470.56 €
6135	Locations mobilières	5 123.10 €			
TOTAL TTC		134 470.56 €	TOTAL TTC		134 470.56 €

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont validé la renégociation d'un emprunt et M. le maire avait annoncé au conseil qu'un point serait fait sur les emprunts de la commune tant sur le budget principal que sur le budget assainissement. M. le maire présente donc au conseil le tableau des emprunts en cours ainsi que la charge de la dette annuelle (montant annuel des échéances) jusqu'à la dernière échéance.

Budget communal						
Emprunts	Date de début	Date de fin	Montant total	Taux intérêt	périodicité	annuités
Trois logements ancienne école BPBFC	février 2006	février 2021	85 000,00	1,39%	trimestriel	7 216,92
Achat site de la scam BPBFC	janvier 2008	janvier 2032	800 000,00	1,79%	annuel	52 072,41
Nouvelle salle des fêtes Crédit Foncier	juillet 2013	avril 2033	1 000 000,00	4,70%	trimestriel variable	78 014,71
Nouvelle salle des fêtes Caisse d'épargne	juillet 2013	avril 2033	500 000,00	4,75%	trimestriel	38 865,08
Emprunt renégocié Nouvelle salle des fêtes CACE	janvier 2019	janvier 2034	822 997,15	1,42%	annuel	61 304,22
Jusqu'à	2021	2032	2033		2034	
Annuités restantes	237 473,34	230 256,42	178 211,01		61 304,22	

Budget assainissement						
Emprunts	Date de début	Date de fin	Montant total		périodicité	annuités
mise en séparatif BPBFC	janvier 2008	janvier 2022	440 000,00	1,49%	annuel	38 238,74
Travaux de la step BPBFC	janvier 2015	février 2035	420 000,00	2,08%	annuel	26 256,12
Travaux de la step Caisse d'Epargne	mars 2015	juin 2035	400 000,00	1,90%	trimestriel	24 087,00
Jusqu'à	2022	2035				
Annuités restantes	88 581,86	50 343,12				

Deux autres crédits sont en cours de renégociation.

## 2) INDEMNITE TRESORIER PAYEUR

M. le maire explique au conseil que comme chaque année, il convient de délibérer sur l'attribution des indemnités à M. François SEBERT, Trésorier à Saint Laurent sur Saône.

Pour l'année 2018, M. le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur :

- la demande de concours faite au Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983;
- l'indemnité de conseil à lui accorder au taux maximum (100%) pour l'année 2018 soit pour l'année 2018 la somme de 583.60 euros bruts ;
- l'indemnité de confection des documents budgétaires à taux maximum par an, soit la somme de 45.73 Euros bruts à lui accorder pour l'année 2018 ;

Ce qui revient à verser à M. SEBERT au titre de l'année 2018 la somme de 629.33 Euros bruts, soit 569.37 euros nets.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et notamment son article 1er

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, avec une abstention et seize voix pour DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum pour l'année 2018,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à François SEBERT, receveur municipal, soit pour l'année 2018 la somme de 583.60 Euros bruts ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à taux maximum par an, soit la somme de 45.73 euros bruts pour l'année 2018.

### **3) REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS DE LA CCBS**

M. le maire souhaite faire un point sur les différentes commissions de la Communauté de Communes Bresse et Saône au sein desquelles la commune dispose d'un représentant.

- **Economie** : Arnaud COULON
- **Aménagement de l'espace** : Denis CATHERIN
- **Finances** : Florence BERRY
- **Assainissement** : Luc VOISIN
- **Solidarité** : Stéphanie BERNARD
- **Bâtiments** : Denis LARDET
- **Environnement** : Thierry BOYAT
- **GEMAPI Hydraulique agriculture** : Jean LAURENT
- **Jeunesse petite enfance** : Stéphanie BERNARD
- **Sports** : Christian CATHERIN
- **Tourisme patrimoine culture** : Daniel RHORBACH
- **Affaires générales** : Denis LARDET
- **Communication** : Stéphanie BERNARD

Chaque représentant confirme son implication dans les différentes commissions. Il est demandé que les comptes-rendus de ces commissions soient adressés à l'ensemble des conseillers municipaux.

Arrivée de Nathalie CHAMBARD

### **4) DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE**

M. le Maire rappelle le projet de fusion des syndicats d'Eau Potable « Basse Reyssouze » et « Saône Veyle », initié par délibérations concordantes des syndicats, et le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat dénommé « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze ».

M. le maire indique que l'arrêté préfectoral portant projet de fusion a été transmis aux membres des syndicats, afin de recueillir leur approbation selon la règle de majorité requise (soit : la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population). Le projet ainsi que l'arrêté préfectoral ont été présentés au conseil

municipal qui a donné un avis favorable à la fusion des deux syndicats lors de la dernière séance du 24 octobre.

M. le maire indique que les délégués des communes dans le futur syndicat peuvent être désignés par les conseils municipaux de manière anticipée, afin de procéder dans les meilleurs délais à l'installation du comité syndical début 2019 pour assurer la continuité des missions.

A ce jour, Jean LAURENT et Luc VOISIN étaient délégués titulaires et Jacques PENIN et Denis CATHERIN délégués suppléants du syndicat d'eau potable Basse Reyssouze.

VU le projet de statuts du « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, et à l'unanimité, désigné pour représenter la commune :

- délégué titulaire : Jean LAURENT
- délégué suppléant : Jacques PENIN

### **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) Les travaux de l'écluse vont débuter ce lundi 3 décembre.

J. LAURENT remercie les bénévoles qui se sont rendus disponibles pour peindre les décorations de Noël qui seront installées le mardi 4 décembre.

J. LAURENT accompagné de G. BROYER et V. HUTH se sont rendus le 23 novembre à St-Benigne pour une présentation de matériel destiné à l'entretien des espaces verts organisée par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze. Une étude est en cours pour l'acquisition d'un désherbeur thermique.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN): une étude pour poser une bâche sur la butte qui jouxte le terrain de tennis est en cours, à inscrire pour le budget 2019. La commission étudiera aussi la possibilité d'installer des plantes respectant le drain entourant les terrains.

M. le maire intervient pour faire un point sur les subventions obtenues pour la réalisation des travaux d'assainissement à venir. Pour les secteurs D1, D7 et D14 la commune obtient du département 15% de subvention sur les montants H.T. de travaux suivants :

- D1 : Route des pinoux : montant des travaux H.T. 145 000 € soit une subvention de 21 750 €
- D7 : Route des Semalons : montant des travaux H.T. 102 900 € soit une subvention de 15 435 €
- D14 : les millets : montant des travaux H.T. 117 800 € soit une subvention de 17 670 €

A cette subvention vient s'ajouter celle octroyée par l'agence de l'eau d'un montant global de 108 360 € pour laquelle la commune vient de recevoir la notification.

Soit un coût global des travaux H.T. pour les trois secteurs de 365 700 € subventionnés à hauteur de 163 215 € soit 44.63 % de subventions globales.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : La nacelle pour la pose des décorations de Noël interviendra le 4 décembre au lieu du 5. La dépose des décorations aura lieu après les vœux du maire entre le 14 et 16 janvier 2019.

Le prochain numéro du Manziat Infos paraîtra sur janvier 2019. Le bulletin municipal sera distribué le week-end du 22/23 décembre.

Environ 380 personnes étaient présentes au spectacle des vendanges de l'humour le 22 novembre dernier. Les retours sur le spectacle sont positifs

La cérémonie des nouveaux arrivants a eu lieu le 24 novembre sur les 78 invités seulement 18 personnes étaient présentes. M. le maire intervient pour remercier Stéphanie pour sa collaboration et l'organisation de cette manifestation ainsi que les élus présents. Il rappelle aux conseillers municipaux combien il est important d'être présents lors de ce genre de manifestation.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH): A. CATHERIN s'est rendue à différentes réunions ou assemblées générales :

- 5 novembre : Réunion à la MARPA, 3 logements sont libres, et il y a deux nouvelles arrivées. Les douches de deux logements ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité. Le 17 décembre aura lieu le repas de Noël des MARPA à Replonges.
- 6 novembre : suite à un contre temps de dernière minute A.CATHERIN n'a pu se rendre à l'assemblée générale de l'OGEC et s'est excusée.
- 9 novembre : Concert de la chorale de la MARPA. A la demande d'A.CATHERIN des pupitres seront achetés aux chanteurs qui apprennent actuellement la langue des signes.
- 15 novembre : conseil d'école en présence de M. le maire. Les effectifs sont en baisse, seulement 128 élèves. M. le maire intervient pour faire part de son étonnement suite à l'annulation des arbres de Noël organisés par les deux écoles publiques et privées. Il rappelle que la salle des fêtes avec podium ainsi que la pièce de rangement sont utilisables et que rien n'empêchait ces spectacles.
- 16 novembre : conférence territoriale avec la directrice générale des services. A cette occasion, le département a annoncé le montant des subventions qui sont attribuées à la commune pour ses différents projets (assainissement et restaurant scolaire)
- 17 novembre : remise de livres aux enfants nés en 2017 lors de la manifestation « 1<sup>ère</sup> page » organisée par la bibliothèque. Une dizaine d'enfants étaient présents.
- 28 novembre : Assemblée générale de l'Arbre de vie qui compte à ce jour 38 adhérents.

Les colis pour les personnes âgées en maison de retraite sont prêts, les bénévoles peuvent faire la distribution

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Le 14 novembre a eu lieu la réunion de préparation du chantier du restaurant scolaire en présence de l'ensemble des entreprises attributaires du marché et du maître d'œuvre. Le début des travaux est prévu pour le 03 décembre 2018. Le 27 novembre se déroulait première réunion de ce chantier, réunion qui sera hebdomadaire jusqu'à la réception des travaux.

M. le maire intervient concernant la construction du restaurant scolaire afin de faire un point sur les subventions accordées à ce jour : le montant de la dotation territoriale du département s'élève à 88 653 €, la DETR à 80 000 €. La commune espère recevoir 25 000 € minimum de la région, mais à ce jour la notification n'est toujours pas parvenue en mairie. Soit une somme globale attendue de 193 653 € pour un montant total de travaux H.T. de 540 403.81 €, maîtrise d'œuvre 63 134.51 € H.T., SPS 3 310 H.T., Bureau de contrôle 3 800 H.T. soit un total H.T. 610 648.32 €. Il reste à la charge de la commune la somme de 416 995.32 € H.T.

Les travaux de ravalement de la bibliothèque sont terminés, le rendu est positif.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT): D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme. Concernant le PLUI, le 30 octobre, le PADD a été présenté aux partenaires associés et une réunion publique a eu lieu le 8 novembre à Manziat.

## Informations

• M. le maire fait un point sur les deux réunions d'information qui ont eu lieu le 5 novembre à la salle des fêtes contre la fermeture du crédit agricole rassemblant un bon nombre de manziatys. Suite à ces échanges la pétition a permis de rassembler :

- 412 signatures de particuliers
- 43 signatures de membres d'associations, entreprises, ou commerçants.

A cette pétition on peut ajouter 38 courriers rédigés par des clients du crédit agricole de Manziat mais aussi des utilisateurs du distributeur automatique de billets. Certains habitants des communes limitrophes qui ne disposent pas de service bancaire se sont également manifestés en apposant leur signature.

- M. le maire s'est rendu le 7 novembre dernier à l'assemblée générale du club de l'amitié, tout se passe bien dans les locaux de la cantine mis à leur disposition durant les travaux de la salle nord.
- M. le maire s'est rendu le 13 novembre à l'assemblée générale du jumelage. Il rappelle à tous les conseillers désignés pour représenter la mairie que dans le cas où ils ne peuvent être présents, ils en informent la mairie pour qu'il puisse être procédé à leur remplacement.
- L'assemblée générale de la FNACA a eu lieu le 13 novembre, M. le maire s'y est rendu avec J. LAURENT et en a profité pour les remercier pour leurs participations aux cérémonies officielles qui se sont déroulées tout au long de l'année.
- L'AMF 01 a organisé une réunion le 14 novembre « les communes faces aux risques météorologiques » animée par Groupama. M. le maire s'y est rendu avec V.HUTH ce qui a permis de refaire un point sur le plan communal de sauvegarde ainsi que le DICRIM.
- M. le maire s'est également rendu le 14 novembre à une réunion organisée par les conseillers départementaux du canton de Replonges, le but était d'échanger avec les acteurs économiques et les élus du territoire, ce qui lui a permis d'évoquer avec le président la déclaration de projet en cours et la fermeture du crédit agricole.
- Le 27 novembre Mme Vailloux (directrice du secteur Saône et Loire) et Madame AELVOET (chargée de mission pour l'organisation de la nouvelle proximité rattachée à la direction commerciale) ont souhaité rencontrer M. le maire afin de faire un point sur la fermeture de l'agence et savoir où en étaient les investigations de la commune, très sensibilisées par la pétition et les courriers. M. le maire a réaffirmé sa volonté de conserver l'agence et le distributeur et ces dames souhaitent revoir rapidement M. le maire pour de nouveau échanger sur ce dossier. M. le maire et les adjoints rencontreront le député de la circonscription ce vendredi pour lui demander son soutien contre cette fermeture.
- Aujourd'hui, M. le maire accompagné du président de la Communauté de Communes Bresse et Saône ont rencontré M. le Préfet de l'Ain afin de défendre le projet d'extension de la zone artisanale qui avait reçu un refus de la CDPENAF. M. le Préfet de l'Ain ne prendra aucune dérogation à ce jour pour que ce projet voit le jour car le SCOT et le PLUi ne sont pas assez avancés. Le dossier sera représenté dès que le zonage du PLUi sera défini. M. le maire regrette amèrement que pour moins d'un hectare on pénalise des entreprises qui veulent investir et embaucher.
- M. le maire donne rendez-vous aux conseillers municipaux ce samedi 01 décembre à 10 h en mairie pour une visite des points d'apports volontaires semi-enterrés à Bagé et Replonges.
- M. le maire présente au conseil municipal le plan d'implantation des postes de chasse surélevés sur des terrains communaux. Le but de ces équipements, proposé par la société de chasse, étant de pratiquer le tir fichant, plus sécurisant, lors des battues.
- L'Union Musicale de Manziat a adressé un courrier à M. le maire et à son conseil annonçant les manifestations prévues à l'occasion de ses 120 ans les 29 et 30 juin 2019. M. le maire donne lecture du courrier et précise qu'organiser un festival est un gros travail et que cela va représenter une belle animation. La commune aidera au mieux l'Union Musicale pour cet événement, que ce soit au niveau matériel que financier conformément aux délibérations en vigueur.
- Suite au tremblement de terre, un dossier a été ouvert en mairie. Les administrés peuvent déposer en mairie un courrier avec photos à l'appui en parallèle de leur déclaration d'assurance.
- M. le maire explique au conseil que la Rue du Baromètre a du être fermée à la circulation par sécurité suite à l'apparition de fissure sur mur mitoyen à la voirie.

- La Loeze a été souillée par de l'huile hydraulique suite à une erreur de maintenance de l'entreprise Courant, les pompiers étaient sur place avec un détachement spécialisé. Cette huile ne serait pas toxique à l'environnement.
- S.SIMON qui entretient les bâtiments municipaux est en congé maladie jusqu'au 16 décembre, son remplacement est assuré.
- Enfin pour conclure M. le maire informe le conseil municipal qu'un cambriolage des locaux techniques a eu lieu cette nuit, essentiellement du petit matériel a été emporté, et la vitre conducteur du Peugeot Partner a été brisée.

### **Questions diverses**

- Il y a une odeur dans le local de rangement de la salle des fêtes. A vérifier quand a été nettoyé le bac à graisse ainsi que le siphon de la chaufferie.
- La Route des Pinoux est éclairée toute la nuit. Un dépannage a été programmé. M. le maire précise que 33 candélabres seront remplacés sur la commune suite à l'orage de grêle de juillet 2017, le coût sera pris en charge par l'assurance du SIEA. Une lampe est également déclarée en dépannage Route des Greffets. Le variateur d'intensité du centre village sera vérifié.

(Séance levée à 22h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,